

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février les membres du Conseil municipal de la Commune de Berriac, se sont réunis à dix-neuf heures quinze minutes, dans la salle sainte Cécile, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-sept février deux mille vingt-deux, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Michel SOULES, Régis REDON, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Jonathan LEBOFFE, Patrick GREGOIRE, Patricia BOUYSSOU, Sabine PERISSÉ, Pascal MONIER, Sylvette PUEYO, Patrick PUBLI.

Étaient absents représentés: Mr EXPOSITO à Mr REDON

Mr a donné pouvoir à Mr SOULES

Mme LEJARRE a donné pouvoir à Mr MONIER

Étaient absents non représentés: Denis CHESNEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15 et constate que le quorum est atteint.

Vente de la parcelle AE93.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société HESTIA MÉDITERRANÉE, sise 1, Avenue de la Sauvagine 34920 LE CRÈS voudrait se porter acquéreur d'un terrain sur la commune de Berriac, afin d'y construire un lotissement.

Il explique à l'assemblée que cette parcelle pour être celle cadastrée AE 93 et d'une contenance de 4.583 m², se situant Avenue des Pyrénées.

Il propose la cession au prix de 10,00 € le m², soit 45.830,00 € pour la totalité de la parcelle.

Le conseil municipal 10 voix pour et 4 abstentions.

Une délibération sera prise.

Choix de l'entreprise pour la construction des coussins lyonnais.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GUIRAUD qui informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offre dont la commission s'est déroulée le 22 février 2022.

2 entreprises ont déposé une offre et après avoir procédé à l'ouverture des plis, les résultats sont les suivants :

ENTREPRISES	MONTANT TTC de l'Offre
JEAN LEFÈBVRE	16.977,60 €
COLAS MIDI MÉDITERRANNÉE	16.896,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité et décide de retenir l'entreprise COLAS.

Une délibération sera prise.

Choix de l'entreprise pour la construction du mur du nouveau cimetière.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GUIRAUD qui informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offre dont la commission s'est déroulée le 22 février 2022.

3 entreprises ont déposé une offre et après avoir procédé à l'ouverture des plis, les résultats sont les suivants :

ENTREPRISES	MONTANT TTC de l'Offre
SARL GUMUS FRÈRES (PALAJA)	18.941,00 €
SASU TERRASSEMENT DU TRAPEL (CONQUES)	29.973,00 €
SAS MBTP (CARCASSONNE)	24.590,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité et décide de retenir l'entreprise SARL GUMUS.
Une délibération sera prise.

Choix de l'entreprise pour le crépi du mur du cimetière

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GUIRAUD qui informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offre dont la commission s'est déroulée le 22 février 2022.

3 entreprises ont déposé une offre et après avoir procédé à l'ouverture des plis, les résultats sont les suivants :

ENTREPRISES	MONTANT TTC de l'Offre
FERCHAL RAVALEMENT (MALVES)	5.724,00 €
SAS IPR (MONTRÉAL)	5.304,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité et décide de retenir l'entreprise SAS IPR.
Une délibération sera prise.

Achat de nouvelles caméras

Face aux éléments manquants le conseil municipal décide de reporter ce point.

Demande de subvention des Associations.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les listes de subventions établies par les commissions compétentes qu'il propose au vote du Conseil Municipal et qui, seront versées au titre du présent exercice aux sociétés et associations locales. Il rappelle que les montants proposés s'inscrivent dans les limites prévues au budget.

Le détail des subventions de fonctionnement qui seront versées aux associations locales au titre de l'année 2022 est le suivant :

A.C.C.A. de Berriac	800,00 €
Association « Création Loisir Détente »	200,00 €
Aude Solidarité	500,00 €
Chambre des Métiers de l'Aude	254,00 €
FUL	300,00 €
Les MIAOU de Berriac	1.150,00 €
Lutte contre le Cancer	100,00 €
Sécurité Civile (à raison de 1€/habitant)	964,00 €

4.268,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise.

Demande d'alignement du chemin de la madeleine

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, suite à la construction du lotissement « Les Lilas » par la Société HECTARE et afin de faciliter la circulation, il est nécessaire d'élargir le chemin de la Madeleine sur les terrains de Madame CANOVA. Pour ce faire, il convient de faire appel à un géomètre afin de faire l'alignement dudit chemin.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire appel au Cabinet BRAHEM-GUENERET, sis 17 rue Mazagran à Carcassonne, pour un montant de 720,00 € TTC, afin de procéder à l'alignement du Chemin de la Madeleine sur les terrains de Madame CANOVA. Une délibération sera prise.

Définition du prix de location pour l'emplacement des urnes du columbarium

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la réalisation d'un columbarium dans le cimetière communal, il convient de fixer les tarifs des concessions.

Après discussion et renseignements pris auprès des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, il propose d'appliquer les tarifs suivants :

- * 420,00 € pour une concession de 15ans,
- * 840,00 € pour une concession de 30 ans,
- * 1.400,00 € pour une concession de 50 ans.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les propositions de Monsieur le Maire énumérées ci-dessus.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la reconduction du contrat avec Sharp le photocopieur a été remplacé et qu'il serait judicieux de vendre l'ancien photocopieur.

Monsieur le Maire dit qu'il serait judicieux de demander un devis au Chantier école Millegrands concernant le futur aménagement de la place rue des carrières.

